

# **BIM : l'expérimentation du crédit bail au sein du réseau RAMPE**

Mardi 8 juillet 2003

Dorothee Pierret,

*Bonjour à tous,*

*Le BIM d'aujourd'hui nous est proposé par Dorothee Pierret, de l'IRAM, pour le réseau RAMPE. Il présente les conclusions d'un travail thématique du réseau RAMPE sur les outils financiers innovants pour la Micro et Petite entreprise.*

*Merci à Dorothee et au réseau Rampe de nous permettre de partager leurs réflexions sur le sujet.*

*Anne-Claude Creusot pour EspaceFinance*

.....

## **Le crédit aux MPE par les IMF : le crédit bail un produit à tester !**

Depuis plusieurs mois le réseau RAMPE (Réseau Africain d'Appui à la Micro et Petite Entreprise) travaille en partenariat avec l'IRAM sur le thème des outils financiers innovants pour la MPE (Micro et Petite entreprise).

Le réseau RAMPE est une structure d'échange et de capitalisation qui regroupe 15 pays d'Afrique et une quarantaine de membres (structures d'appui conseil et de financement des MPE).

Le produit retenu pour mener une expérience test au sein du réseau est le crédit bail considéré comme un produit financier permettant aux IMF de contourner les obstacles classiques à l'introduction d'un produit de crédit pour les MPE que sont l'analyse du risque, la garantie ou encore l'accès aux ressources longues.

Cette réflexion part d'un constat : l'offre limitée de services financiers pour les MPE au sein des IMF L'offre en produits et services financiers reste relativement limitée pour la clientèle des entreprises et reste essentiellement orientée vers les exploitants agricoles et les commerçants. Les produits proposés sont en général des produits de durée réduite (< ou = à 24 mois). Les montants dépassent rarement le seuil des 5 millions de FCFA, il s'agit donc plus de financement de fonds de roulement ou de trésorerie.

Un certain nombre d'IMF sont actuellement en train de réfléchir à un élargissement de leur gamme de produits afin :

- d'augmenter leur rentabilité en utilisant les liquidités et en ayant des produits plus rentables (gros crédits)
- d'augmenter la croissance de leur activité et de leur chiffre d'affaires
- de fidéliser leur clientèle dans un contexte où la concurrence est de plus en plus forte

Les IMF sont confrontées à un certain nombre d'obstacles

- L'analyse du risque

Il s'agit d'une réflexion non plus sur le cash flow comme cela se pratique pour le microcrédit mais sur l'analyse du bilan de l'entreprise et sur sa capacité d'endettement. Cela nécessitera de

nouvelles compétences que ne possède pas l'IMF. Enfin on souligne souvent la question de l'asymétrie d'information entre l'entrepreneur et l'IMF. En effet, la méconnaissance de l'entreprise, de son marché et de la structure de ses coûts rend bien souvent l'analyse du dossier de crédit difficile. L'articulation avec des dispositifs d'appui aux services non financiers peut alors s'avérer d'un grand recours pour combler ce phénomène d'asymétrie. Un certain nombre d'IMF ont signé des protocoles avec des organismes d'appui aux entreprises privées. L'avantage que représente la signature de ce type de protocole pour une IMF est de réduire son risque en laissant l'organisation signataire faire une première sélection des dossiers présentés. L'inconvénient est que trop souvent ces conventions ne permettent pas aux institutions financières d'internaliser les compétences qui leur manquent, elles déresponsabilisent dans certains cas les IMF qui se transforment en « tiroir caisse » .

- La question de la garantie

La question de la garantie est un élément déterminant dans le développement de produits de crédit d'équipement et de financement de haut de bilan pour les petites entreprises. En effet, le niveau des montants exige une couverture pour l'IMF qui ne peut prendre le risque de placer des montants importants dans des projets d'investissement. La caution solidaire utilisée dans le cadre du microcrédit n'est plus suffisante. Les garanties réelles classiques sont souvent insuffisantes ou impossibles à réaliser en cas de litiges. Les fonds de garantie spécifiques ont montré leurs limites et sont souvent dépendants des abondements par des bailleurs et d'une gestion peu rigoureuse dans leur décaissement ce qui les fait disparaître rapidement. Des exemples comme celui de la société de caution mutuelle menée au Burkina avec le RCPB méritent toute l'attention des IMF, il s'agit d'un fonds mis en place par les artisans au sein d'une société de gestion qui elle garantit les crédits.

- Les ressources financières des IMF

Le développement d'outils financiers pour le financement de haut de bilan au sein des IMF pose le problème des ressources au sein des IMF. En effet, les ressources dont elles disposent sont bien souvent des ressources courtes et volatiles (dépôts à vue) qui ne peuvent être utilisées pour développer certains types des produits de crédit (équipement).

Se pose alors la question de l'accès aux ressources longues pour les IMF, question qui n'est pas très différente de celle qui se pose au niveau des PME.

Quelques pistes sont à explorer pour résoudre ce problème comme le développement de produits d'épargne à terme (thème sur lequel travaille le Centre d'Innovation Financière à Ouagadougou), la constitution d'un fonds de garantie type SOFARIS interbancaire ou interIMF (projet de la coopération danoise) ou encore la création d'une banque de refinancement des IMF (comme la banque de solidarité au Mali).

**Le crédit bail : une approche différente du crédit**

Face à l'ensemble de ces difficultés rencontrées par les IMF, le réseau RAMPE a retenu le crédit bail comme produit innovant susceptible de permettre à l'IMF de contourner les obstacles liés à l'introduction d'un produit pour les MPE.

- Une analyse du risque basée sur l'analyse du cash flow Une des spécificités du crédit bail est de raisonner sur le cash flow dégagé par l'entreprise suite à l'investissement réalisé. En effet, l'étude de dossier de crédit bail se base essentiellement sur une analyse du compte de résultat plutôt que sur une analyse du bilan et donc du patrimoine (dossier de crédit d'équipement classique). Les sociétés de crédit bail ne raisonnent pas sur les états financiers des années précédentes (que les petites entreprises ont bien souvent du mal à présenter) mais raisonnent plus sur le projet à financer. Les outils utilisés pour l'analyse d'une demande de crédit bail sont donc beaucoup plus proches de ce que les institutions

de micro finance utilisent pour l'analyse d'une demande de micro crédit. Par ailleurs, le crédit bail réduit le risque de fongibilité du crédit que l'on retrouve souvent dans le micro crédit, en effet, le crédit bail se fait par un règlement en direct au niveau du fournisseur.

- Une garantie mobilisable Le crédit bail est une réponse au problème de l'absence de garanties mobilisables au sein des PME. Le contrat de crédit bail maintenant la propriété à l'institution octroyant le prêt constitue un avantage qui facilitera la saisie en cas de non paiement. L'IMF reste propriétaire du bien tout au long du remboursement. Ce n'est qu'en fin de paiement que le transfert de propriété s'effectue.

Cette pratique est déjà observée dans d'autres institutions qui ne font pas du crédit bail proprement dit mais utilisent ce mécanisme de propriété de l'équipement par l'IMF afin d'éviter les problèmes rencontrés le plus souvent lors des saisies (ex : CECPROM au Cameroun).

- Un nouveau produit pouvant drainer des ressources longues Une des difficultés souvent évoquées dans le développement de nouveaux produits financiers notamment pour le haut de bilan est le problème de l'absence de ressources longues pour les IMF. Le crédit bail est un produit nouveau pour les IMF qui peut permettre une mobilisation de ressources auprès des bailleurs de fonds et autres sources de financement. Le caractère novateur de ce type de produit financier peut effectivement intéresser certains bailleurs.

Le lancement d'une expérimentation au sein de RAMPE

Le PAPME Bénin est membre du réseau RAMPE et constitue une des institutions de micro finance la plus avancée en termes de financement de la petite entreprise. En effet, on observe des financements pouvant aller dans certains cas jusqu'à 80 millions FCFA. Ce qui ne constitue plus de la micro finance. Cette institution se situe bien dans ce que l'on appelle la « mésofinance ».

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2002, le PAPME a lancé une expérimentation en son sein pour le développement d'un produit de crédit bail. Cette expérimentation a démarré par un stage des cadres du PAPME au sein d'une société de crédit bail commerciale. Un test est actuellement en cours directement sous la direction générale pour une moyenne de 5 crédits pour un montant total de 40 millions FCFA par mois pour une période de 6 mois. Les modalités de crédit ont été définies et un département spécifique (PAPME Invest) a été créé pour une gestion séparée des engagements.

Des questions en suspens

L'expérimentation lancée au sein du PAPME permet d'identifier de manière concrète les points problématiques dans l'introduction de ce nouveau produit.

- Le traitement comptable du crédit bail
- Le crédit bail suppose d'inscrire dans la comptabilité de l'institution financière des immobilisations pour le matériel acheté. Les paiements de loyer ne sont alors pas enregistrés comme du remboursement (capital + intérêts) mais la totalité de l'échéance constitue un produit pour l'institution. Ce type d'enregistrement bouleverse l'organisation comptable de l'IMF. La question de l'intégration de l'activité de crédit bail dans l'IMF ou son externalisation reste une question non résolue.
- La question de la législation du crédit bail
- La question de savoir si les IMF peuvent ou non faire du crédit bail n'a pas encore été tranchée. Le PAPME s'est renseigné auprès des autorités bancaires et en a conclu qu'en l'absence d'interdiction explicite, les autorités bancaires toléreraient le développement d'un

tel outil. Toutefois, cette situation reste provisoire et exceptionnelle, la question du cadre juridique et légal encadrant ce type de produit restera à étudier pour un développement plus large de l'activité.

- Guichet spécifique ou produit intégré
- Le PAPME a fait le choix de créer un département spécifique (PAPME Invest) pour le développement de son activité de crédit bail. D'une manière générale, on constate que les activités de crédit bail sont traitées par des sociétés créées à côté des institutions bancaires classiques. La question de l'intégration de cette activité au sein de l'IMF ou au contraire de son externalisation n'est pas encore tranchée.
- Coût du suivi

Le crédit bail est souvent présenté comme coûteux car il demande un suivi spécifique de l'entrepreneur et une démarche commerciale assez offensive. L'avantage comparatif des institutions de micro finance décentralisées et relativement proches de leurs clients devrait permettre d'éviter le surcoût du crédit bail lié à la nécessaire proximité dans le suivi avec le client. Une analyse précise des coûts permettra de voir si ce type de crédit est plus élevé que le microcrédit.

Les conditions de répliation de ce test

L'objectif de RAMPE est de suivre attentivement l'expérimentation lancée par le PAPME à la fois pour travailler sur les outils méthodologiques d'introduction de nouveaux produits dans une IMF mais aussi pour définir les conditions de répliation de l'expérience crédit bail à d'autres institutions membres.

L'idée est donc sur les 6 prochains mois d'effectuer un suivi de l'expérimentation mais aussi de soutenir ce membre par la transmission d'informations et de documentation sur le sujet.